

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE SOULCE
DU JEUDI 3 MAI 2018, A 20 H 00, A LA HALLE DE GYMNASTIQUE**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. PV de l'assemblée bourgeoise du 12 juin 2017.
4. Discuter et décider du principe de l'acquisition et de la rénovation des bâtiments forestiers nos 115 (refuge) et 116 (garage-remise), inclus une assise aisance de 1270 m2 environ, sur le feuillet d'immeuble no 530 du ban de Haute-Sorne-Soulce, sis au lieu-dit «Le Folpotat-La Combe aux Loups», pour un coût global estimé à CHF 90'000.00.
5. Proposer 5 candidat-es en vue de leur nomination ultérieure, par le Conseil communal, comme membre de la commission bourgeoise.
6. Divers et imprévu.

Remarques :

a) Candidatures à la commission bourgeoise

Tout ayant droit au vote en matière bourgeoise qui souhaite déposer sa candidature à la commission bourgeoise peut le faire :

- par écrit au Conseil communal jusqu'au 23 avril 2018, à 18h00.
- oralement lors de l'assemblée bourgeoise du 3 mai 2018.

b) PV de l'assemblée bourgeoise du 12 juin 2017

Le PV de l'assemblée bourgeoise du 12 juin 2017 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet www.haute-sorne.ch .

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. Gérard Beuchat
Secrétaire	:	M. Claude Crevoisier
Scrutateurs	:	MM. Roland Beuchat et Christophe Crétin.
Nombre d'ayants droit présents	:	14
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 14 du 11 avril 2018 et envoi d'un tous-ménages.

1. Désignation du président de l'assemblée

Il est 20h00 lorsque Mme Rose-Marie Allemann, conseillère communale, ouvre l'assemblée en saluant et remerciant les ayants droit présents.

Tout d'abord, Mme Allemann communique qu'elle remplace au pied levé M. Raoul Jaeggi, responsable du dicastère «Forêts, pâturages et affaires bourgeoises», lequel ne peut assister à l'assemblée de ce jour en raison d'un empêchement de dernière minute.

En la circonstance, M. Jaeggi présente ses excuses et adresse ses meilleures salutations à l'assemblée. Les autres membres du Conseil communal s'associent à ce message concernant les salutations.

Suite aux propos de Mme Allemann, l'assemblée poursuit son cours.

2. Désignation du président de l'assemblée

Sur proposition émanant des rangs de l'assemblée, M. Gérard Beuchat est nommé tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

M. le président s'assure alors que le droit de vote des personnes présentes n'est pas contesté. Il invite par ailleurs l'assemblée à faire des propositions concernant la nomination de deux scrutateurs.

A l'issue d'une courte discussion, MM. Roland Beuchat et Christophe Créatin sont désignés pour occuper cette fonction.

Il est procédé ensuite au comptage des ayants droit présents. Ceux-ci sont au nombre de 14.

M. le Président donne encore connaissance de l'ordre du jour et constate que son ordonnancement n'est pas remis en question.

3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 7 juin 2017

Le P.V. de l'assemblée du 12 juin 2017, lu et rédigé par M. Claude Crevoisier, secrétaire des affaires bourgeoises, est approuvé tacitement avec remerciements à son auteur.

4. Discuter et décider du principe de l'acquisition et de la rénovation des bâtiments forestiers nos 115 (refuge) et 116 (garage-remise), inclus une assise aisanse de 1270 m2 environ, sur le feuillet d'immeuble no 530 du ban de Haute-Sorne-Soulce, sis au lieu-dit «Le Folpotat-La Combe aux Loups», pour un coût global estimé à CHF 90'000.00

M. le Président demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'étant pas le cas, il cède la parole à M. Pascal Créatin, conseiller communal et membre de la commission bourgeoise de Soulce, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

M. Créatin déclare en résumé ce qui suit.

La République et Canton du Jura est propriétaire des bâtiments nos 115 et 116. Elle souhaite s'en départir, à condition que ces bâtiments et plus particulièrement le refuge forestier soient mis à disposition du public.

En l'occurrence, le Gouvernement a mandaté l'Office de l'environnement, M. Patrice Eschmann, pour s'occuper du suivi du dossier.

Le Conseil communal a rencontré cette personne dans le courant de l'année 2017. A cette occasion, il a fait part de son intérêt pour l'acquisition des bâtiments nos 115 et 116, pour autant que le prix de vente soit convenable.

Après consultation de la commission bourgeoise de Soulce et en fonction de l'état d'entretien de ces bâtiments, le Conseil communal a décidé de faire une offre d'achat de CHF 25'000.-- pour ces bâtiments. Il a également estimé que la Bourgeoisie de Soulce était en mesure de consacrer la somme de CHF 65'000.-- à leur rénovation.

M. Créatin conclut sa présentation en précisant que si la transaction immobilière aboutit, elle inclura la cession d'une assise aisanse de 1270 m2 environ.

M. le Président ouvre ensuite la discussion.

Première à s'exprimer, Mme Rose-Marie Allemann communique qu'en cas de décision favorable de l'assemblée de ce jour, la discussion se poursuivra avec le Canton, après quoi les travaux de rénovation seront mis en soumission et adjugés par le Conseil communal.

Mme Madeleine Créatin est d'avis que d'autres bâtiments bourgeois, parmi lesquels la loge de Folpotat, mériteraient un assainissement. Le locataire actuel s'est plaint à plusieurs reprises des conditions de chauffage de ce bâtiment. Pour Mme Créatin, c'est une aberration de ne pas prendre les dispositions qui s'imposent.

Tout à tour, Mme Rose-Marie Allemann et M. Pascal Créatin lui répondent que la partie habitable de la loge de Folpotat a entièrement été refaite. Encore faut-il utiliser correctement les moyens de chauffage mis à disposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et invite l'assemblée à passer au vote.

A main levée et par 9 voix sans avis contraire, l'assemblée accepte :

- a) d'acquiescer et de rénover les bâtiments nos 115 et 116, en nature de refuge forestier et de garage-remise, inclus une assise-aisance de 1270 m² environ, sis sur le feuillet d'immeuble no 530 du ban de Haute-Sorne Soulce ;
- b) approuve un crédit global estimé à CHF 90'000.—pour financer l'achat et la rénovation de ces bâtiments.

Suite à ce vote, Mme Rose-Marie Allemann et M. Pascal Créatin, représentants de l'autorité communale et de la commission bourgeoise de Soulce, adressent des remerciements aux ayants-droit présents.

5. Proposer 5 candidat-es en vue de leur nomination ultérieure, par le Conseil communal, comme membre de la commission bourgeoise

M. le Président demande si l'entrée en matière est combattue. Cela n'étant pas le cas, il communique que 5 personnes, soit celles qui composent actuellement la commission bourgeoise, sont candidates à leur succession. Il s'agit de

- MM. Roland Beuchat, Christophe Créatin, Gérard Créatin, Michel Créatin et Pascal Créatin.

Ainsi qu'en atteste la liste projetée sur un écran à cet instant de l'assemblée, ces personnes ont fait part de leur candidature par écrit au Conseil communal le 23 avril 2018.

M. le président s'inquiète ensuite de savoir si d'autres personnes présentes dans les rangs de l'assemblée se portent candidates.

En l'occurrence, aucun ayant droit présent ne se manifeste.

En regard de cette situation, M. Président confirme que les 5 intéressés précédemment cités sont désignés tacitement comme candidats à la commission bourgeoise pour la législature 2018/2022.

Les propos de M. le président sont suivis par des applaudissements.

Il appartiendra au Conseil communal de les nommer officiellement.

6. Divers et imprévu

Mme Madeleine Crétin désire savoir qui s'occupe des affaires bourgeoises à la commune mixte de Haute-Sorne.

Mme Rose-Marie Allimann lui répond que la commission bourgeoise émet des propositions et que M. Raoul Jaeggi les transmet ensuite au conseil communal pour décision.

M. Pascal Crétin communique que si des choses sont à améliorer à la loge de Folpotat, il est prêt à en discuter, Encore faut-il que la/les personne(s) directement concernée(s) s'abstienne(nt) de tenir des propos déplacés à l'égard du conseil communal, notamment sur les réseaux sociaux. En l'occurrence, le locataire actuel a sali la réputation des membres du conseil communal. Dès lors, il ne devait pas s'attendre à une écoute bienveillante de la part de ce dernier.

M. Crétin précise encore que les éventuelles doléances concernant les affaires bourgeoises sont, dans un premier temps, à adresser par écrit à la commission bourgeoise. Celle-ci les étudiera et, si nécessaire, les transmettra ensuite au conseil communal pour décision.

M. Gérard Crétin partage l'avis exprimé par M. Pascal Crétin. Selon lui, le locataire actuel n'est pas tout blanc. Il prend des décisions qui ne sont pas de sa compétence sans en référer préalablement à la commission bourgeoise ou au conseil communal.

Dans tous les cas, il a l'obligation de s'en référer à la commission bourgeoise

Mme Solange Domon indique que le locataire actuel est passé par tous les stades.

Mme Madeleine Crétin affirme que les gens sont mécontents à Soulce sur la manière de traiter les affaires qui les concernent directement.

La parole n'étant plus demandée, M. le président, non sans avoir remercié préalablement les personnes présentes ainsi que les intervenants et leur avoir souhaité un bon retour dans leur foyer, lève l'assemblée. Il est 20h45.

Au nom de l'Assemblée

Le président :

Le secrétaire :

Gérard Beuchat

Claude Crevoisier